

Intégration d'un collège citoyen au Comité des partenaires mobilité

LA COMMANDE

Dans le cadre de la LOM (loi d'orientation des mobilités), Nantes métropole a installé un Comité des partenaires mobilités il y a un an. Espace de dialogue entre la collectivité et les acteurs locaux sur la mobilité, il réunit des associations d'usagers et de commerçants, ainsi que des opérateurs de mobilité.

En accord avec la loi, il doit intégrer un collège d'habitants, ce qui implique plusieurs enjeux :

- l'intégration d'un collège « non-spécialiste » dans un collectif "d'experts" et la valorisation de la maîtrise d'usage,
- la création des conditions d'une implication réussie du collège citoyen dans la durée,
- le passage d'une posture individuelle à une vision plus collective des enjeux de la mobilité.

La collectivité fait appel à AJ Projets & Formation pour faciliter les deux temps de rencontre dédiés à l'arrivée du collège citoyen.

LES OBJECTIFS

- Permettre aux deux groupes de protagonistes de faire connaissance en reconnaissant ce que l'un et l'autre peuvent apporter à la réflexion collective.
- Mettre à niveau le groupe citoyen en termes d'information et d'enjeux et ainsi créer les conditions pour un travail collectif serein (favoriser le sentiment de légitimité et de confiance chez le collège citoyen) et utile.
- Favoriser la prise de hauteur, la capacité à s'extraire des préoccupations individuelles pour aller vers l'intérêt général.
- Réaffirmer la raison d'être du Comité, le rôle des membres et le cadre métropolitain dans lequel il opère.
- Faire émerger des propositions communes pour les 6 prochains mois/la prochaine année.

LES OUTILS

Deux temps de travail collectif sont prévus :

- Un premier temps qu'avec le collège citoyen afin qu'il commence lui-même à faire groupe et qu'il s'acculture au sujet :
 - intervention d'un urbaniste sur les enjeux de la fabrique de la ville
 - intervention du Département mobilités (quiz) sur les questions de mobilité.
 - travail de capitalisation sur les contenus des interventions.
- Un deuxième temps citoyens- associations
 - temps d'interconnaissance réciproque et de validation d'un cadre commun / d'un cadre de participation.
 - réflexion collective sur les possibles modalités de fonctionnement du Comité et les thèmes intéressants à aborder.



Vous souhaitez mettre en place une démarche partagée et personnalisée pour votre organisation ?
contact@ajprojetsetformation.com